

# **Initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire**

## **Procédures de demande et pratiques administratives pour 2007-2008**

### **Qu'est-ce que l'Initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire?**

L'Initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est un programme qui aide les jeunes ayant une déficience intellectuelle qui ne fréquentent plus l'école à obtenir des soutiens à la participation communautaire.

Le programme octroie des fonds pour que les jeunes ayant une déficience intellectuelle puissent participer à des programmes et des services qui :

- sont axés sur la réalisation des objectifs personnels, le travail et la participation communautaire
- favorisent l'autonomie
- encouragent l'éducation permanente et l'épanouissement personnel
- inculquent des aptitudes sociales, affectives et en participation communautaire.

### **Qui peut présenter une demande?**

Ce programme est destiné aux résidents de l'Ontario ayant une déficience intellectuelle et qui :

- ne fréquentent plus l'école et bénéficieraient de soutiens à la participation communautaire; ou
- attendent déjà des services et ont besoin de soutiens à la participation communautaire.

Les personnes qui reçoivent un soutien de revenu au titre du [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) peuvent également présenter une demande.

Les participants à l'Initiative Passeport peuvent vivre seuls ou en milieu de soutien. La priorité est accordée aux personnes ayant présenté une demande et qui vivent à la maison avec leur famille.

Les personnes qui reçoivent déjà des soutiens à la participation communautaire financés par le ministère des Services sociaux et communautaires peuvent présenter une demande. Si celle-ci est approuvée, ils doivent être prêts à abandonner ces programmes pour qu'ils puissent être offerts à d'autres personnes qui en ont besoin. Voici quelques exemples de soutiens à la participation communautaire :

- fondations
- programmes d'initiation à la vie quotidienne
- activités dans le cadre de programmes de perfectionnement professionnel
- programmes de bénévolat
- programmes de travail rémunéré en deçà du salaire minimum
- programmes d'activités sociales et récréatives

- programmes de formation professionnelle.

(Pour obtenir plus de renseignements sur les types de soutiens à la participation communautaire, consultez les [Lignes directrices de l'Initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire](#).

## **Comment le programme fonctionne**

L'Initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est :

- financée par le ministère des Services sociaux et communautaires et
- offerte par des organismes communautaires désignés.

Le processus de demande et les pratiques administratives pour 2007-2008 comportent plusieurs étapes.

### **Première étape : Demande d'aide au titre de l'initiative**

#### **Si c'est la première fois que vous présentez une demande**

Vous-même, un membre de votre famille, un organisme ou votre mandataire

- doit remplir la formule de demande complète et
- la remettre à l'organisme désigné au plus tard le **15 juin 2007**.

La demande est valable pour trois ans.

#### **Si vous avez déjà présenté une demande et attendez que celle-ci soit traitée**

- vous n'êtes pas obligé de présenter une autre demande
- vous devez signaler tout changement aux renseignements fournis sur votre demande à votre organisme désigné au plus tard **15 juin 2007**.

#### **Si vous avez déjà présenté une demande et avez été inscrit sur une liste d'attente**

- vous n'êtes pas obligé de présenter une autre demande
- vous devez signaler tout changement aux renseignements fournis sur votre demande à votre organisme désigné au plus tard **15 juin 2007**.

### **Deuxième étape : Allocation des montants d'aide financière et établissement de l'ordre de priorité des demandes**

Après le 15 juin 2007, les organismes désignés examinent les demandes et :

- déterminent les montants d'aide financière en fonction des lignes directrices énoncées dans le guide d'aide à la décision de l'Initiative Passeport et
- établissent un ordre de priorité des demandes selon les pratiques de planification communautaire locales.

### **Troisième étape : Notification des demandeurs**

Les organismes désignés envoient une lettre aux demandeurs qui ont eu la priorité pour l'obtention d'une aide financière.

Les demandeurs ont 30 jours civils à compter de la date de la lettre pour accepter l'aide financière offerte au titre de l'Initiative Passeport.

S'ils n'ont pas répondu dans le délai de 30 jours, on offre l'aide financière à une personne inscrite sur la liste d'attente. (Les personnes inscrites sur la liste d'attente sont admissibles à l'aide financière au titre de l'Initiative Passeport mais elles n'ont pas obtenu la priorité.)

### **Quatrième étape : Administration de l'aide financière**

Il y a trois options d'aide financière. Les particuliers et leurs familles peuvent ainsi choisir eux-mêmes le mode d'accès aux services.

1. l'aide financière directe – les services et soutiens sont achetés directement
2. les services d'un organisme de paiement de transfert ou
3. une combinaison de l'aide financière directe et des services d'un organisme de paiement de transfert.

Les demandeurs doivent choisir l'option qui leur convient et aviser l'organisme.

### **Pour en savoir davantage**

- [À propos de l'Initiative Passeport](#)
- [Formule de demande](#)
- [Guide de la planification gérée par la personne](#)
- [Guide de la planification gérée par le personne \(langage clair\)](#)
- [Lignes directrices de l'Initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire](#)
- [Questions souvent demandées concernant l'Initiative Passeport](#)